

Arrivée 155696	
Avis sur le projet de modification 8 du	
Reçu : 28/03/2024	
Rép : 27/04/2024	
ST/AMGT	

Monsieur Le Maire
Place du Général de Gaulle
CS 70050
56450 THEIX-NOYALO

Dossier suivi par : Sandrine Laborde
Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme
E.mail : s.laborde@gmvagglo.bzh
N.Réf : 20240226-0636SLa

VANNES,
27/03/2024

OBJET : Avis sur le projet de modification n°8 du PLU

Monsieur Le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, vous m'avez adressé pour avis, le projet de modification de votre Plan Local d'Urbanisme.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les objectifs de la modification envisagée sont compatibles avec les orientations des politiques communautaires.

Il pourrait néanmoins être intéressant de :

- Préciser le terme "liaisons douces", afin d'indiquer s'il s'agit de voies mixtes piétons/cycles ou uniquement cycles. Ceci aura une incidence sur les largeurs desdites liaisons,
- Prévoir des aménagements cyclables sur la rue des sports qui dessert des commerces et se connecte avec la rue de Vannes où se trouvent une école et d'autres commerces.
- Prévoir, dans l'OAP, des obligations en terme de stationnement vélo (capacités, espaces et équipements nécessaires) ou à défaut, faire référence au guide national en la matière,
- Rappeler dans l'OAP et le règlement, qu'aucun pompage d'exhaure ne sera admis vers le réseau pluvial, conformément au règlement de gestion des eaux pluviales de l'agglomération. Ainsi, les modes constructifs devront être adaptés aux caractéristiques hydrologiques du terrain.

Enfin, pour une instruction efficace de vos actes ADS, je vous remercie de bien vouloir nous transmettre un exemplaire de votre PLU modifié (formats pdf et SIG respectant les standards CNIG) dès son approbation.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président
David ROBO

